

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°500-06-000781-167

DATE : 1 août 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE CHANTAL MASSE, J.C.S.

GEORGE MICHAEL DIGGS
Demandeur

c.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA
Défendeur

-et-

ARLENE GALLONE
Mise en cause

JUGEMENT

- [1] CONSIDÉRANT que l'action collective a été autorisée le 13 janvier 2017 et que madame Arlene Gallone a été nommée représentante du groupe ;
- [2] CONSIDÉRANT la *Demande en substitution de la représentante* datée du 30 juillet 2024 ;
- [3] CONSIDÉRANT que madame Arlene Gallone n'est plus en mesure d'assurer la représentation adéquate des membres ;
- [4] CONSIDÉRANT que le nouveau représentant proposé détient la capacité et l'intérêt requis pour représenter adéquatement les membres du groupe ;
- [5] CONSIDÉRANT que la substitution demandée ne retardera pas le déroulement de l'instance ;
- [6] CONSIDÉRANT l'article 585 *C.p.c.* ;
- [7] CONSIDÉRANT le consentement du défendeur ;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la présente *Demande en substitution du représentant* ;

SUBSTITUE le demandeur, monsieur George Michael Diggs, à madame Arlene Gallone à titre de représentant des membres du groupe de l'action collective ;

LE TOUT, sans frais.



CHANTAL MASSE, J.C.S.

Me Anne-Julie Asselin
Me Louis-Alexandre Hébert-Gosselin
Trudel Johnston & Lespérance
Avocats du demandeur

Me Éric Lafrenière
Me Lindy Rouillard-Labbé
Me Nicholas Banks
Me Toni Abi Nasr
Me Miriam Clouthier
Ministère de la Justice Canada
Avocats du défendeur

Date d'audience : sur dossier